Association TORAIXA

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 19 mai 2002.

L'an deux mil deux, à 21H30, les membres de l'association **"TORAIXA"** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de La "Cure", gîte des "5 saisons" à Freissinières (05310).

Liste des Présents (11) et pouvoirs (11) en annexe.

Le quorum étant atteint (22/26), le président déclare que l'Assemblée Générale (A.G.) est ouverte.

Il rappelle que tata Colette nous a récemment quitté. Une multitude de souvenirs agréables est attachée à sa personne. Elle était appréciée et aimée.

Puis, il fait un rappel de l'activité de l'association depuis la dernière A.G et passe à l'étude de l'ordre du jour qui débouche sur les résolutions suivantes :

Première résolution.

Jean-Pierre présente les comptes de l'association.

Cotisations : Il reste quelques cotisations 2002 à encaisser. Les adhérents concernés se mettront certainement à jour avant la fin de l'année.

Dépenses : les deux lignes de dépenses principales sont la réalisation de la gazette (66,33 € ; 56 %) et les frais d'affranchissement (35,80 €; 30 %). Pour la première ligne, il a été décidé, à l'unanimité, qu'il fallait maintenir la qualité du document et donc de rester à ce niveau de coût. Pour la seconde, il serait possible de limiter sont montant en utilisant plus systématiquement la messagerie électronique des adhérents équipés en informatique.

Il est demandé aux adhérents dont l'adresse e-mail n'apparaît pas sur l'annuaire joint ou qui y apparaît d'une façon erronée de le signaler.

Après débat, il a été décidé, à la majorité des voix, que l'association prenne en charge le coût de la visite du site de Mont Dauphin effectuée en prélude à l'Assemblée Générale (28 €). Il a été également décidé, à l'unanimité, qu'à l'avenir la prévision de ce type de dépense devra apparaître au programme de convocation à l'Assemblée Générale et devra être approuvée au cours de celle-ci. Son domaine n'est pas restreint, il pourra prendre la forme d'une participation à des frais de visite, à l'organisation d'un "pot de l'amitié" en clôture de la réunion ou de toutes autres manifestations qui rentrent dans le cadre de l'Assemblée Générale. Pour l'année 2003 le montant de la cotisation est maintenu à 7.62 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

Le bureau a pris note de la démission de Danielle du poste de trésorière adjointe. La candidature de Monique à été retenue et sa nomination à ce poste a été approuvée à l'unanimité.

La composition du bureau et du conseil d'administration restant pas ailleurs inchangés.

Troisième résolution.

Prochaine gazette.

Elle convient dans sa forme actuelle. Pour le prochain numéro nous gardons les rubriques suivantes :

- La vie de l'association avec un article sur l'A.G. du 19/05/2002,
- Les événements familiaux de l'année,
- Le mot d'un (e) adhérent(e). Nous attendons vos propositions,
- Le point sur les recherches généalogiques,
- Un peu d'histoire,
- Nous ajouterons une rubrique "Nos anciens" qui sera consacrée au souvenir d'un ou de plusieurs disparus (Photographies, souvenirs.....)
- Divers (recette, anecdote,)

Cependant, Jean-Pierre rappelle que la composition de ce "journal familial" n'est pas figé et rigide. La Gazette n'a pas vocation à être essentiellement axée sur le passé. C'est un moyen de communication à la disposition de tous, jeunes et moins jeunes. Chacun de nous peut s'y exprimer, chacun de nous peut participer à sa rédaction. Alain, qui est chargé de collecter les informations et les textes qui seront publiés, attend vos articles et suggestions.

Quatrième résolution.

La prochaine A.G. se tiendra pour les fêtes de la Pentecôte 2003, du 07 au 09 juin 2003 en Normandie. Pascal et Monique se chargent de trouver le lieu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, Jean-Pierre fait un point sur les recherches généalogiques. Il propose de transmettre à ceux qui le souhaitent le fichier informatique contenant les informations généalogiques dont il dispose.

La séance a été levée à 23H45.

Il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président:

M. VILLALONGA JEAN-PIERRE

La Secrétaire:

Mme MICHELLE LEDRAPIER